068-226800019-20091106-0000004208-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication: 13/11/2009

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de



Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2009-14-2-12

Séance du vendredi 6 novembre 2009

PÔLE VEHICULE DU FUTUR - DEC'AUTEX 4

La Commission Permanente du Conseil Général,

l'Assemblée

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- alloue une subvention de 20 000 € au Pôle Textile Alsace pour l'organisation de DEC'AUTEX4.
- prélève la dépense correspondante d'un montant de 20 000 € sur le programme F728, chapitre 65, fonction 93, nature 6574 du budget départemental.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1er Vice-Président

Rémy WITH

Adopté voix contre abstentions